

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BELGIQUE B2B **applicables aux commandes réalisées sur le site www.decathlon.be et en Magasin**

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1. Application

Toutes ventes, livraisons, services rendus et prestations (ou plus généralement, toutes relations commerciales) de **Decathlon Belgium SA**, ayant son siège à 1140 Evere (Belgique), Avenue Jules Bordet, 1, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.296.78 (ci-après dénommée « Decathlon », au profit de ses clients professionnels (ci-après dénommés le(s) « Client(s) »), dites relations « B2B », sont régies par les présentes Conditions générales de vente B2B (« CGV B2B »). Les CGV B2B s'appliquent également à toutes les relations B2B (actuelles et futures) entre Decathlon et le Client, même si Decathlon ne se réfère plus explicitement aux CGV B2B dans le cadre de ces relations B2B.

Les clients professionnels visent les personnes physiques agissant en leur qualité de professionnel et les personnes morales (c'est-à-dire les personnes qui acquièrent les produits ou services de Decathlon à des fins ayant un caractère professionnel).

1.2. Acceptation par le Client

En passant commande auprès de Decathlon, le Client (i) renonce expressément à l'application de ses propres conditions générales d'achat ou de vente, (ii) reconnaît avoir pris connaissance des CGV B2B de Decathlon et (iii) confirme les avoir acceptées inconditionnellement et intégralement. Toute référence par le Client à ses propres conditions générales ne signifie pas que les conditions générales du Client ont été acceptées par Decathlon, même lorsque Decathlon n'a pas expressément refusé leur application.

Toutes autres conditions dérogeant aux présentes CGV B2B doivent émaner uniquement de Decathlon ou avoir été acceptées par celle-ci, aucune autre dérogation ne sera acceptée.

1.3. Modifications

Les CGV B2B peuvent être modifiées par Decathlon à tout moment et sans préavis. Néanmoins, les contrats en cours resteront soumis aux CGV B2B telles qu'elles étaient applicables au moment de la conclusion de la vente.

1.4. Accès aux CGV B2B

Les CGV B2B sont communiquées au Client à première demande et lors de l'envoi d'un bon de commande par Decathlon, le cas échéant, ou de la confirmation par Decathlon d'une commande passée, ainsi que via le site internet www.decathlon.be (le « Site »).

ARTICLES 2 - OFFRES ET COMMANDES

2.1. Devis / Commande / Conclusion du contrat

Sauf conditions particulières convenues avec le Client, la commande d'un produit s'effectue uniquement en ligne sur le Site.

Les produits et services présentés sur le Site ou proposés à la vente par Decathlon (ci-après les « Produits » et les « Services ») ne peuvent en aucun cas être considérés comme une offre. Il ne suffit pas non plus de commander online un Produit et/ou Service pour pouvoir parler de la conclusion d'un contrat de vente B2B. Par exemple, il se peut que des Produits répertoriés comme livrables ou disponibles sur le Site ne soient plus en stock au moment du traitement de la commande, ou que Decathlon estime que le Produit a été commandé par un professionnel ayant l'intention de revendre le(s) Produit(s).

Un contrat juridiquement contraignant entre Decathlon et le Client n'existe qu'à partir du moment où une confirmation de la validation de la commande est envoyée au Client par Decathlon. Si Decathlon décide de ne pas confirmer la commande du Client, ce dernier en sera informé dans les meilleurs délais. Les accords verbaux avec les représentants ou employés de Decathlon n'engagent Decathlon que s'ils sont confirmés par écrit par Decathlon. Après acceptation de la commande, l'offre engage le Client et ne peut faire l'objet d'aucune modification qu'avec l'accord exprès et écrit de Decathlon.

Les conditions d'utilisation des Cartes cadeaux sont disponibles [ICI](#).

2.2. Description des Produits

Les données techniques, informations, brochures techniques, descriptions relatives au Produit ou au matériel publicitaire ainsi que les données échangées dans le cadre des contrats à conclure ne constituent pas des données et descriptions auxquelles les Produits à livrer doivent contractuellement se conformer, sauf en cas d'accord dérogatoire, écrit et exprès de Decathlon. Les Produits vendus sont décrits et présentés aussi minutieusement que possible. Decathlon ne peut cependant pas garantir que certaines caractéristiques des Produits ne soient pas modifiées après un certain temps, cela notamment, afin d'en améliorer la qualité. Malgré tous les soins apportés, des erreurs dans la présentation des Produits ne sont pas à exclure, auquel cas la responsabilité de Decathlon ne pourra en aucun cas être engagée. De même, les photos de Produits (sur quelque support que ce soit) ne sont qu'indicatives et n'emportent, dans le chef de Decathlon, aucune obligation contractuelle de quelque sorte que ce soit. En aucun cas, Decathlon ne peut être tenue responsable sur la base du contenu ou de la présentation de photos de Produits ; raison pour laquelle il faut considérer l'offre de Produits et leur disponibilité comme purement indicatives et contractuellement non contraignantes.

En cas de ventes sur la base d'échantillons ou de modèles, ceux-ci décrivent uniquement la conformité des Produits par rapport aux normes professionnelles et il est convenu que ceux-ci sont uniquement fournis à titre d'exemple, sans que les Produits à livrer doivent répondre aux mêmes exigences qualitatives.

2.3. Avis de Decathlon et utilisation des Produits par le Client

Un avis quant à l'usage du Produit commandé est donné sur la base des « meilleurs efforts ». Toute information et toute déclaration fournie par Decathlon concernant l'usage des Produits n'ont pas d'impact sur la responsabilité exclusive du Client de contrôler préalablement à l'utilisation, l'exactitude de l'avis et d'effectuer lui-même les vérifications concernant la destination du Produit visée par le Client. Le Client est le seul responsable de l'utilisation correcte des Produits conformément aux instructions d'utilisation (prescriptions), spécifications techniques et normes de sécurité applicables. Decathlon n'est en aucun cas responsable pour un dommage résultant d'une utilisation ou mise en œuvre non conforme aux prescriptions. Le Client est obligé de se procurer, à ses frais, les avis nécessaires et à faire exécuter, à ses frais, les procédures de contrôle afin de vérifier la valeur d'utilisation des Produits en vue de la destination d'utilisation poursuivie. Lorsque Decathlon exécute des prestations de services pour le Client, Decathlon a une obligation de moyen dans le cadre de l'exécution de ses services.

ARTICLE 3 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Prix

Les prix figurant sur le Site sont exprimés en euros. Les prix (valeur nette de la commande) sont majorés de la TVA applicable au jour de la livraison, des frais de transport et de l'assurance transport. En cas de livraison à l'étranger, le prix peut également être majoré d'autres taxes propres au pays concerné. Le montant qui en résulte est le montant final de la facture (TVA incluse). Lorsque le Client passe une commande, le prix de cet achat correspond au prix en vigueur au moment de la commande. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais de transport, les frais d'emballage (livraison) ou d'autres services optionnels supplémentaires. Ces coûts dépendent de l'importance et des caractéristiques de chaque commande spécifique et ne peuvent être déterminés à l'avance ; selon l'importance et le poids de la commande, les frais de transport varieront. Au cours du processus de commande, sur l'écran récapitulatif, avant la validation de l'achat et le paiement de la commande, le Client dispose d'un aperçu du prix total des Produits, de la totalité des frais d'emballage, de livraison et de transport qui seront ainsi que les frais de tout service supplémentaire. Bien que tous les prix soient affichés par Decathlon avec le plus grand soin, des erreurs évidentes sont toujours possibles. En conséquence, tous les prix sont communiqués au Client sous réserve d'erreurs manifestes ou d'indications manifestement erronées. Decathlon ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une erreur apparente sur le prix de l'un de ses Produits. Si les prix n'ont pas été expressément convenus, les prix seront en vigueur comme indiqué dans la liste des prix de Decathlon au moment de la conclusion du contrat.

Decathlon n'effectue pas de remboursement TVA.

3.2. Révision des prix

Decathlon se réserve le droit de réviser unilatéralement et proportionnellement ses prix après la conclusion du contrat, en cas d'évolution des coûts du fait d'augmentations de salaires, de changements de prix des fournisseurs de Decathlon ou de fluctuations des taux de change. Les révisions de prix dans le cadre des contrats en cours et futurs seront applicables jusqu'à un montant maximum de 80 pc. du prix définitif et dans la mesure où ils se réfèrent à des paramètres représentatifs des coûts réels dans la limite de l'article 57 de la loi du 30 mars 1976. Ces révisions de prix seront communiquées par écrit avant l'entrée en vigueur des nouveaux prix. Si le Client ne s'y oppose pas dans un délai de quatorze (14) jours après la notification des nouveaux prix, ces derniers seront considérés comme acceptés par le client. Ceci ne s'applique pas si un prix fixe a été expressément convenu.

3.3. Délai de paiement

Pour autant qu'aucun autre délai de paiement n'ait été convenu ou que le Client ne paie pas directement au moment de la commande via Bancontact / Maestro / Visa / Mastercard / virement bancaire / chèques-fidélité / cartes cadeaux Decathlon, les factures de Decathlon doivent être payées endéans les trente (30) jours à partir de la date d'émission de la facture. À la date d'échéance mentionnée sur la facture, le Client est redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard au taux de 10% par an, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant de la facture avec un minimum de 150,00 EUR. Les paiements effectués par le Client seront imputés comme suit: (i) d'abord sur l'indemnité forfaitaire et les autres frais, ensuite (ii) sur les intérêts et enfin (iii) sur le montant principal de la facture.

Le Client n'a, en aucun cas, et ce même s'il estime que le Produit livré par Decathlon est défectueux, le droit de suspendre son paiement sans l'accord préalable et écrit de Decathlon.

Decathlon a toujours le droit de compenser des créances du Client avec des créances propres de Decathlon ou avec des créances de sociétés liées à Decathlon.

Si le Client ne paie pas les factures échues, si le Client dépasse le délai de paiement, si la situation financière du Client se dégrade après la conclusion du contrat, si Decathlon obtient des informations préoccupantes concernant le Client à la suite desquelles un doute naît quant à la solvabilité ou la capacité d'emprunt du Client, Decathlon est autorisée à réclamer en une fois tout ce qu'elle a à réclamer à l'égard du Client et/ou d'exiger une sûreté (garantie) quant à ce, ainsi que d'effectuer des livraisons futures uniquement contre paiement à l'avance ou constitution d'une sûreté. En outre, Decathlon est autorisée à suspendre toutes les autres livraisons au Client et/ou de mettre fin au contrat sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque délai de préavis ou à une quelconque indemnité à charge de Decathlon. Ceci vaut, sans que cette énumération ne soit exhaustive, lorsque le Client ne paie pas des créances exigibles, un chèque du Client n'est pas couvert, le Client se trouve dans une situation d'insolvabilité manifeste, une procédure de faillite est poursuivie, a été demandée, introduite ou prononcée à l'égard du Client.

ARTICLE 4 - LIVRAISON

4.1. Disponibilité des Produits

Decathlon déploie ses meilleurs efforts afin que l'offre de sa gamme de Produits corresponde en tout point à ses stocks disponibles réels. Il ne peut toutefois jamais être exclu à l'avance que des Produits indiqués comme livrables ou disponibles ne soient plus en stock au moment où la commande est traitée. Decathlon ne peut pas être tenue responsable en cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs Produits dans un tel cas de figure. Si, au moment du traitement de la commande, il devait apparaître que, contrairement à ce qui est mentionné sur le Site Internet, des Produits ne sont pas ou plus en stock, Decathlon en informera le Client sans tarder. Dans ce cas, Decathlon procédera au traitement de la commande des Produits qui sont, quant à eux, bel et bien disponibles. Si aucun des Produits de la commande passée par le Client n'est en stock, la commande est annulée sans frais à charge du Client, ni de Decathlon.

4.2. Délai de livraison

Le délai de livraison est indiqué lors de l'acceptation par Decathlon de la Commande. Les délais de livraison communiqués par Decathlon sont purement indicatifs. Le délai de livraison n'est d'application et ne commence seulement à courir qu'après que Decathlon ait été mise en possession de toutes les informations et documents nécessaires pour l'exécution de la livraison. Même si un délai de livraison a été explicitement convenu, une livraison tardive ou l'impossibilité matérielle d'effectuer la livraison n'octroie, ni un droit d'indemnisation à charge de Decathlon, ni un droit de refuser la réception de la livraison par le Client, ni un droit de mettre fin au contrat aux torts de Decathlon. Les délais de livraison s'appliquent sous réserve de la collaboration correcte de la part du Client quant à la

livraison.

En cas de force majeure et d'autres circonstances imprévisibles et extraordinaires et circonstances qui se trouvent hors du contrôle de Decathlon, parmi lesquelles figurent la perturbation des activités en raison d'incendie, de dégâts des eaux et de circonstances comparables, l'interruption des installations et des machines de production, le dépassement des délais de livraison ou l'interruption de livraison par les fournisseurs de Decathlon, ainsi que l'interruption d'activité en raison de manques de matières premières, d'énergie et main d'œuvre, les grèves, les blocages, les problèmes de disposer des moyens de transport, les embouteillages et les interventions gouvernementales, Decathlon est autorisée à suspendre la livraison pendant la durée de cet empêchement durant une période raisonnable. Lorsque la livraison ou le service est ainsi retardé de plus d'un (1) mois, Decathlon et le Client ont le droit, sans que Decathlon ne soit redevable d'une quelconque indemnité pour cela, de mettre fin au contrat de manière écrite à concurrence des quantités concernées par l'interruption de livraison.

Decathlon est autorisée à effectuer des livraisons partielles et à rendre des services partiels.

Decathlon est uniquement obligée de livrer lorsque le Client exécute ses obligations de manière correcte et à temps. Lorsqu'une des Parties ne respecte pas ses obligations contractuelles, l'autre Partie a le droit de suspendre de sa propre initiative l'exécution du contrat.

ARTICLE 5 - TRANSFERT DES RISQUES ET FRAIS DE TRANSPORT

5.1. Transfert des risques

Sauf convention contraire écrite, la livraison et donc le transfert des risques s'opère au lieu de livraison choisi. Le transport s'effectue toujours au risque du Client, indépendamment de la personne qui exécute le transport et indépendamment au nom de qui le transport se réalise. Decathlon n'est pas obligée d'assurer les Produits. Lorsque Decathlon exécute des activités de chargement ou de déchargement et/ou des transports sur la base d'un accord contractuel distinct, alors ceux-ci sont exécutés sur la base des conditions générales de l'expéditeur ou du transporteur applicables aux activités de chargement ou de déchargement concernés ou aux transports concernés. Le droit à une indemnisation est exclu à moins que le dommage résulte d'une faute intentionnelle ou d'une faute lourde de la part de Decathlon ou d'un de ses préposés.

5.2. Frais de livraison

Decathlon prend en charge les frais de transport pour toute livraison qui excède le montant de 59,00 EUR TVAC. En dessous de ce montant de 59,00 EUR TVAC (excepté pour les vélos et le matériel fitness), les frais de transport seront facturés par Decathlon au Client au prix coûtant. Le Client est informé des frais de livraison avant de passer commande.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client est responsable de l'utilisation correcte des Produits conformément aux instructions d'utilisation (prescriptions), spécifications techniques et normes de sécurité applicables. Decathlon n'est en aucun cas responsable pour un dommage résultant d'une utilisation ou mise en œuvre non-conforme aux prescriptions de Decathlon ou de celles du fabricant.

ARTICLE 7 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les livraisons s'opèrent sous réserve de propriété. Par dérogation à l'article 1583 de l'ancien Code civil, Decathlon reste propriétaire des Produits livrés et à livrer au Client résultant de tout contrat jusqu'à ce que le Client : (a) ait intégralement payé le prix de tous les Produits, à majorer des intérêts et frais redevables, (b) ait rempli toutes ses obligations en rapport avec des prestations que Decathlon exécute ou exécutera au profit du Client dans le cadre des contrats concernés, et (c) ait exécuté les obligations (du Client) lorsque ce dernier reste en défaut de respecter les obligations susmentionnées. Le Client est obligé de restituer à Decathlon à ses frais et à ses risques les Produits non payés, et ce à la première demande de Decathlon. Le Client est obligé de conserver et de gérer les Produits sous réserve de propriété comme un bon père de famille jusqu'au moment où la propriété desdits Produits lui est transférée. Le Client doit s'opposer à toutes prétentions éventuelles de tiers concernant ces Produits et doit immédiatement informer Decathlon de telles prétentions.

Le Client n'a pas le droit de mettre les Produits, propriété de Decathlon, en gage à des tiers ou de les grever d'une

autre manière par une sûreté.

Aussi longtemps et pour autant que le Client respecte ses obligations de paiement à l'égard de Decathlon, le Client a le droit de recouvrer les créances de ses clients dans le cadre d'une gestion habituelle d'entreprise. Aussi longtemps et pour autant que le Client ne respecte pas ses obligations de paiement à l'égard de Decathlon, le Client n'a pas le droit de convenir avec ses clients à propos de ses créances d'une cession ou mise en gage de celles-ci ou de les céder à des tiers à titre de propriété ou de gage.

Lorsque le Client, en violation de l'interdiction formulée à l'alinéa 3 du paragraphe VI, met en gage ou constitue des sûretés pour des créances autres que celles de Decathlon, ou lorsque des tiers prétendent avoir un quelconque droit sur les Produits qui tombent sous la clause de réserve de propriété mentionnée à l'alinéa 2 de ce paragraphe VI ou sur des Produits sur lesquels Decathlon possède un droit de gage, le Client doit immédiatement en informer Decathlon par lettre recommandée.

La revente par le Client de Produits livrés par Decathlon est strictement interdite.

ARTICLE 8 - DÉFAUTS ET GARANTIE DES PRODUITS

8.1. Vices

Les vices évidents/apparents (à découvrir sans contrôle approfondi), les livraisons incorrectes et les divergences quantitatives doivent être signalés immédiatement et par écrit à Decathlon par lettre recommandée comportant une mention détaillée des motifs, et ce au plus tard trois (3) jours ouvrables après la réception des Produits. Des vices cachés doivent être signalés à Decathlon endéans un délai de huit (8) jours ouvrables après la découverte, et ce par lettre recommandée comportant une description détaillée du vice caché présumé. Le Client est personnellement responsable de vérifier si les Produits livrés ne sont pas entachés de vices, ainsi que de vérifier s'ils sont appropriés pour la destination souhaitée. Ceci s'applique également lorsqu'ils sont intégrés à d'autres Produits qui n'ont pas été achetés chez Decathlon. Lorsque des vices éventuels ne sont découverts qu'au moment de leur intégration, alors les opérations doivent, lorsque cela s'avère nécessaire pour prévenir un dommage (supplémentaire), être arrêtées immédiatement et les emballages qui n'ont pas encore été transformés, qui n'ont pas encore été ouverts et qui sont encore dans l'état original sont mis en sécurité. Les Produits viciés doivent être mis à la disposition de Decathlon pour examens, bien que Decathlon soit également autorisée à examiner les Produits litigieux sur place dans les locaux du Client. En l'absence de signalement de vices par le Client endéans les délais susmentionnés, le Client est présumé avoir renoncé à toute demande en rapport avec un vice relatif au Produit livré.

Lorsque les Produits livrés par Decathlon sont viciés, Decathlon peut, au choix, soit effectuer une réparation des Produits viciés ou soit livrer des Produits sans vices (nouvelle livraison). Lorsque Decathlon n'est pas prête ou capable de procéder à une nouvelle livraison, et plus particulièrement lorsque la prestation à effectuer par Decathlon est retardée pour une période de trente (30) jours ouvrables ou lorsque la réparation / nouvelle livraison échoue pour d'autres raisons, alors le Client est autorisé à mettre fin au contrat par écrit sans frais à charge de Decathlon. Decathlon est toujours autorisée après un premier essai à livrer / effectuer des prestations non viciées à moins que cela ne s'avère pas raisonnable au regard des circonstances de la situation. Lorsque le Client a subi un dommage résultant des vices des Produits livrés par Decathlon, les dispositions de l'article 9 s'appliquent.

8.2. Garanties

Decathlon n'offre pas d'autres garanties ou de garanties plus étendues sur les Produits livrés que celles offertes par ses propres fournisseurs ou le fabricant du Produit. Decathlon garantit uniquement que les Produits sont en conformité avec les lois et règlements impératifs ou d'ordre public.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

8.1. Responsabilité de Decathlon

Decathlon ne peut être tenue responsable – indépendamment du fondement juridique – que pour le dommage résultant de sa propre faute intentionnelle, faute lourde ou d'une faute intentionnelle ou faute lourde de ses préposés. À l'exception de ce qui précède, Decathlon ne peut en aucun cas être tenue responsable lorsque les Produits ou matériaux n'ont pas été utilisés conformément à leur destination convenue ou normale.

Lorsque Decathlon a livré un Produit vicié causant un dommage au Client, l'obligation de Decathlon de payer une indemnité au Client est limitée à l'équivalent du prix (valeur) de remplacement de ce Produit défectueux, et ce

indépendamment de l'ampleur du dommage qu'a causé la livraison défectueuse au Client. Aucun autre dommage n'est à charge de Decathlon, aussi bien en ce qui concerne le dommage subi par le Client que celui subi par un tiers. Le Client s'engage à garantir Decathlon contre tout recours de tiers se fondant de manière directe ou indirecte sur la livraison de Produits sur la base des Conditions Générales. Decathlon ne peut en aucun cas être tenue responsable pour tout dommage indirect, accidentel ou consécutif, tel que notamment la perte de bénéfices, la perte de chiffre d'affaires, le manque à gagner, la perte commerciale, la perte de données, les déficits ou toute autre forme de dommage indirect ou le dommage qui résulterait de l'utilisation du matériel mis à disposition par Decathlon même si un tel dommage était raisonnablement prévisible.

8.2. Limitations de responsabilité

Les limitations de responsabilité mentionnées ci-dessus aux paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas lorsqu'elles sont contraires à des dispositions légales impératives ou d'ordre public.

Decathlon ne peut en aucun cas être tenue responsable pour un dommage qui va au-delà de ce qui est prévu aux paragraphes 1 à 3 inclus.

Decathlon ne peut en aucun cas être tenue responsable pour un dommage résultant de la force majeure ou d'une cause en dehors de son contrôle. Decathlon ne peut pas non plus être tenue responsable lorsque l'impossibilité ou le retard de livraison résulte du non-respect d'une obligation imputable au Client.

Les exclusions de responsabilité de Decathlon prévues dans les alinéas qui précèdent s'appliquent également à la responsabilité de son personnel, de ses collaborateurs, de ses préposés, de ses consultants, de ses représentants, de ses suppléants, de ses fournisseurs et de ses livreurs.

Decathlon ne peut pas davantage être tenue responsable des dommages inhérents à l'utilisation du Site Internet (coupures, interruptions, virus, etc.).

ARTICLE 9 - REPRISE DES PRODUITS

Decathlon n'est en aucun cas tenue de reprendre les Produits livrés ne présentant aucun défaut. Dans le cas où Decathlon serait exceptionnellement disposé à reprendre des Produits sans défaut, un avoir sera émis à la condition expresse que Decathlon constate que les Produits sont parfaitement réutilisables et dans leur emballage d'origine. En ce qui concerne les frais de vérification, de préparation d'une nouvelle livraison, de réparation et de reconditionnement, les frais réels seront facturés au Client, lorsqu'ils représentent au moins 20% du montant facturé avec un minimum de 30,00 EUR. Lors de l'émission d'un avoir par Decathlon, le montant crédité ne pourra être imputé qu'à des livraisons futures. Un remboursement en espèces est exclu.

ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes inventions, savoir-faire, plans, dessins, modèles, matériaux, marques et autre propriété intellectuelle de Decathlon ou du Groupe Decathlon communiqués par Decathlon au Client dans le cadre d'une vente, livraison ou toute autre relation commerciale, ainsi que toute rectification de celles-ci, restent la propriété exclusive de Decathlon et du Groupe Decathlon. Toute reproduction ou utilisation de celles-ci sans l'accord écrit préalable de Decathlon est expressément interdite et pourra donner lieu à une demande de dommages et intérêts de Decathlon et à l'application de toute autre sanction à la discrétion de Decathlon.

ARTICLE 11 - GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En adhérant aux CGV B2B, le Client consent à ce que Decathlon, en qualité de responsable de traitement, conserve et traite ses données pour la réalisation du contrat.

Ces données sont destinées uniquement aux services internes de Decathlon et à ses prestataires intervenant dans le cadre du contrat conclu entre Decathlon et le Client. Elles sont conservées durant toute la durée nécessaire à la bonne exécution du contrat, sauf dispositions légales contraires.

Pour connaître le détail de la politique en matière de données personnelles et les conditions dans lesquelles Decathlon collecte et utilise les données de ses Clients, il est renvoyé vers la page "Protection des données à

caractère personnel”.

ARTICLE 12 - DIVERS

Si une ou plusieurs stipulations des CGV B2B sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

Le fait que Decathlon ou le Client n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des CGV B2B, d'une façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENT

Tout litige pouvant naître de la relation contractuelle entre Decathlon et le Client relève de la compétence exclusive des cours et tribunaux francophones de Bruxelles. Sous réserve d'application impérative d'une loi impérative contraire, Decathlon est également libre de porter un litige devant le tribunal du ressort du siège du Client.

Le droit belge s'applique aux relations contractuelles entre Decathlon et le Client à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (Convention de Vienne du 11/04/1980).

Si une ou plusieurs des dispositions susmentionnées sont déclarées nulles en tout ou en partie ou si un contrat distinct y déroge, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Le fait que Decathlon décide à tout moment de ne pas appliquer l'un des articles des CGV B2B ne peut être considéré comme une renonciation définitive de Decathlon à l'égard de cet article.

* * *